

2021.TPE.tract.SOLIDAIRES.branche.Animation _____	2
2021.TPE.tract.SOLIDAIRES.branche.BTP _____	5
2021.TPE.tract.SOLIDAIRES.branche.Commerces.detail _____	8
2021.TPE.tract.SOLIDAIRES.branche.Ens.prive.Formation _____	11
2021.TPE.tract.SOLIDAIRES.branche.Particulier _____	14
2021.TPE.tract.SOLIDAIRES.branche.Prestataires _____	17
2021.TPE.tract.SOLIDAIRES.branche.Restauration _____	20
2021.TPE.tract.SOLIDAIRES.branche.Transport _____	23

SALARIÉ·E DANS L'ANIMATION ?

VOUS AVEZ DES DROITS !

Depuis 3 ans, Solidaires a pu revendiquer des évolutions réellement fortes du point de la grille de salaires dans la branche, une revalorisation des bas salaires, lutter contre les temps partiels subis.



VOTEZ POUR SOLIDAIRES DANS L'ANIMATION!

Depuis des années, l'Union syndicale Solidaires défend les droits des salarié·e·s du secteur animation, quels que soient leurs métiers et leurs statuts, et agit pour en gagner de nouveaux. Avec ses unions, sections syndicales d'association et sections locales, Solidaires agit dans la rue et dans les associations mais aussi au sein de la branche de l'animation, qui s'appelle désormais ECLAT. C'est suite aux dernières élections dans les Très Petites Associations que Solidaires est désormais reconnue comme représentative des salarié·e·s dans la branche animation. **Ainsi, et c'est une nouveauté, la voix singulière de Solidaires se fait entendre au sein de la branche animation et dans les négociations concernant les évolutions de la convention collective.** Trois syndicats représentent conjointement Solidaires dans cette branche dans leur

diversité : ASSO, SUD Culture, SUD Santé Sociaux. Depuis 3 ans, Solidaires a pu revendiquer des évolutions réellement fortes du point de la grille de salaires dans la branche, une revalorisation des bas salaires, lutter contre les temps partiels subis. Solidaires influe sur les négociations de branche. **Continuons à penser pour que les revendications portées année après année aboutissent.** La présence dans la branche nous a aussi permis de nous opposer aux régressions sociales, par exemple celles permises par les lois El Khomri puis les lois Macron. Ces élections TPA permettent de renforcer le poids des organisations syndicales qui résistent et proposent de vrais changements pour les salarié·e·s dans la branche animation. Ces élections sont cruciales pour poursuivre et renforcer le poids de Solidaires dans la branche animation.

NOUS NOUS BATTONS!

Pour de meilleures conditions de travail dans l'animation

- Pour l'augmentation immédiate des bas salaires : salaire minimal de 1700 € net mensuel et 400 € d'augmentation immédiate.
- L'animation, ce sont de vrais métiers à portée éducative et pas seulement un loisir ou une simple surveillance. Les taux d'encadrement ne sont pas négociables ! Une animateur·trice pour au maximum 8 enfants de moins de 6 ans et un·e animateur·trice pour au maximum 12 jeunes de plus de 6 ans, en loisirs et périscolaire.
- Des locaux et moyens adaptés aux activités périscolaires et de loisirs doivent être créés à l'intérieur et à l'extérieur des écoles.
- Trois vrais temps de pause rémunérés dans la journée pour les travailleur·se·s de centre de loisirs et de centre de vacances.

Contre la précarité du travail dans l'animation

- Favoriser les temps pleins et lutter contre les temps partiels subis.
- Réintégration des contrats dérogatoires (CEE, Services civiques) dans le droit du travail avec le bénéfice des droits sociaux de base pour tou·te·s.
- Des garanties effectives pour les travailleur·se·s saisonnier·e·s.
- Pour un statut des salarié·e·s permettant le maintien intégral des rémunérations lors des périodes intermédiaires entre deux emplois.

Pour une meilleure représentation des salarié·e·s associatifs, plus de libertés et de droits

- Pour une égalité femmes-hommes réelle en termes de salaires et d'accès aux postes à responsabilité.
- Des instances représentatives du personnel spécifiques doivent exister, notamment pour y intégrer les travailleur·ses saisonnier·e·s.
- Un droit de veto suspensif des représentant·es du personnel concernant les réorganisations, licenciements et suppressions d'emplois.
- Le respect de la hiérarchie des normes la plus favorable aux salarié·e·s : la convention collective ne doit pas aller en dessous du droit du travail et les accords d'entreprises ne doivent pas aller en dessous de la convention collective.
- Une présence des salarié·e·s ou de leurs représentant·e·s (pas les directions) dans les CA.

Pour une animation émancipatrice

- Pour une pédagogie de la Coopération, mobilisant des pédagogies actives qui permettent l'autonomie et développent l'esprit critique pour tou·te·s.
- Des structures d'animation gratuites pour les usager·e·s, ouvertes à toutes et tous.
- Une éducation populaire dont l'objectif est la transformation sociale par l'action collective.
- Pour la suppression du Service National Universel.

**Du 22 mars
au 6 avril 2021
Votez et faites voter
Solidaires**

**ASSO – 31 rue de la Grange aux Belles
75010 Paris – 01 40 18 18 13
contact@syndicat-asso.fr**

**SUD Culture Solidaires – 61 rue de Richelieu
75002 Paris – 01 40 15 82 68
sud@culture.gouv.fr**

**SUD Santé Sociaux – 70 rue Philippe de Girard
75018 Paris – 01 40 33 85 00
contact@sudsantesociaux.org**



SALARIÉ·E DANS LE BTP ? VOUS AVEZ DES DROITS !

**Quand le patron vole et qu'on est un seul,
c'est plus difficile de se défendre. Nous
vous proposons nos conseils et un soutien
juridique, afin de s'organiser !**



VOTER SUD INDUSTRIE...

C'est renforcer un syndicat qui se bat pour une augmentation des salaires dans les conventions collectives!

C'est renforcer ceux et celles qui ne signent rien contre vos intérêts!

C'est renforcer l'unité des ouvriers et des ouvrières des petites et des grandes entreprises de vos métiers pour faire face aux patrons!

S'organiser à SUD Industrie – Solidaires, c'est ne plus rester seul-e face à son patron, c'est rejoindre un syndicat de lutte!

SUD, c'est Solidaires, Unitaires et Démocratiques!

Connaitre ses droits : Exemple : Pour savoir si le contrat de travail est bon, tapez « légifrance » et « contrat de travail » sur internet, vous trouverez ce que dit la loi. En haut de votre fiche de paye, il y a un numéro du « code NAF » ou un nom de convention collective, cherchez-le après sur internet vous trouverez votre convention collective, là sont écrits d'autres droits qui ont été négociés entre syndicats et patrons du BTP. Voter SUD Industrie – Solidaires, c'est donner des forces à un syndicat qui ne signera rien contre votre intérêt, pour que les conventions collectives soient meilleures.

Comment échanger avec son patron : Discuter oralement avec son patron ne sert à rien, il dira qu'il n'a jamais dit ça. C'est mieux d'envoyer des mails ou des sms, etc., pour avoir des preuves. Par exemple, pour les heures supplémentaires, achetez un cahier et écrivez chaque jour de quelle heure à quelle heure vous avez travaillé et sur quel chantier. Comme cela, vous verrez si le patron vous vole des heures et après, c'est plus facile d'aller au conseil de prud'hommes (tribunal du travail). Appelez-nous, nous vous aiderons pour les dossiers et quand nous plaidons aux prud'hommes, c'est gratuit.

Organisons-nous : Si vous voulez, nous vous aiderons à faire des réunions avec d'autres ouvriers du BTP, de petites et de grandes entreprises, parce que l'union c'est la force et que tout le monde peut avoir des idées intéressantes pour aider à régler les problèmes des autres.

Comprendre : Pour comprendre les mensonges sur les fiches de paye, les contrats, etc., il faut savoir lire en français. Si vous ne savez pas ou pas bien, nous vous aiderons à trouver des cours du soir.

SUD Industrie met à votre disposition un ordinateur afin de voter dans les locaux de la bourse du travail au 85 rue Charlot 75003 Paris. Pour les autres régions de l'Île-de-France, vous pouvez vous rapprocher de votre SUD Industrie départemental ou de votre Solidaires local.

**Du 22 mars
au 6 avril 2021**

**Votez et faites voter
SUD Industrie – Solidaires**

Union Fédérale SUD Industrie
10 avenue Rachel
75018 Paris – 01 42 94 98 86
permanence@sudindustrie.org



SALARIÉE-E D'UN PETIT COMMERCE ? VOUS AVEZ DES DROITS !

**Avec le soutien de SUD
et de ses défenseurs syndicaux,
sachons les faire respecter !
En s'appuyant sur le service
juridique de SUD, mettons
fin aux dérives des patrons !**



SALARIÉ·E·S DU COMMERCE DE DÉTAIL DES TRÈS PETITES ENTREPRISES : VOS DROITS NE SONT PAS RÉDUCTIBLES !

Le syndicat SUD Commerce, rattaché à l'Union syndicale Solidaires et présent dans plusieurs régions, agit au quotidien dans les différentes branches de votre secteur d'activité :

Le commerce alimentaire

Trop souvent, les employeurs des supérettes, qui relèvent des conventions collectives des fruits, légumes, épicerie et produits laitiers et du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire, ne respectent pas les horaires de fermeture de ces commerces, déstructurant ainsi davantage notre vie en dehors du travail.

SUD Commerce fait respecter depuis 2010 la législation relative aux horaires de travail en participant, avec d'autres syndicats, au Comité de Liaison Intersyndical du Commerce Parisien (CLIC-P) et en sollicitant régulièrement l'Inspection du travail : ouverture le dimanche après 13 h, le soir après 21 h, robotisation des caisses au mépris de nos emplois, c'est assez ! Avec le syndicat, nous sommes informé·e·s de nos droits, nous pouvons les défendre et, en nous organisant collectivement, en obtenir de nouveaux y compris chez les franchisés et les faux indépendants.

Dans les boulangeries, l'absence de paiement des heures supplémentaires est un problème récurrent, transformant parfois les ouvrier·e·s et vendeur·euse·s en véritables bêtes de somme ! En s'appuyant sur le service juridique de SUD, nous pouvons obtenir le paiement de la totalité de notre travail et mettre fin à ces dérives.

Le commerce non alimentaire

La branche de l'habillement connaît ces dernières années de nombreuses restructurations, aucune enseigne française comme étrangère n'est épargnée. Ces entreprises, le plus souvent suite à des choix purement financiers, se débarrassent alors en masse de leur personnel après avoir engrangé des aides de l'Etat. C'est cette logique que notre syndicat a mis pour partie en échec chez New Look en organisant la lutte avec le personnel.

Gestes et propos déplacés du gérant, heures supplémentaires non payées, conditions de travail éprouvantes : dans la coiffure, la chaussure ou la librairie, la proximité avec notre employeur ne sera jamais un alibi pour remettre en cause nos droits et notre dignité. Avec le soutien de SUD et de ses défenseurs syndicaux, sachons les faire respecter !

Dans la convention collective des jardineries, SUD-Solidaires est représentatif depuis 2018 et siège à ce titre avec les employeurs de la branche. Nous sommes signataires de l'accord de 2019 qui avait mis fin à l'écrasement de la grille des salaires mais qui est depuis remis en cause... En nous donnant votre voix, vous nous permettrez de revenir sur cette situation.

**Du 22 mars
au 6 avril 2021
Votez et faites voter
SUD Commerce
– Solidaires**

**SUD Commerces & Services
31 rue de la Grange aux Belles
75010 Paris – 07 64 62 92 23**

fdsudcommerce@yahoo.fr

solidaires.org/Federation-SUD-Commerces-et-Services

facebook.com/Federation.SUD.commerces.et.services

twitter.com/fdSUDcommerces

Formation Professionnelle
des Adultes

Sud

Union
syndicale
Solidaires

**SALARIEÉ-E
D'UN ORGANISME
DE FORMATION ?**

**VOUS AVEZ
DES DROITS !**

**Salaires, classification conventionnelle,
égalité professionnelle, précarité :
Solidaires revendique des améliorations
fortes et immédiates pour tou-te-s !**



ÉLECTIONS DANS LES TRÈS PETITES ENTREPRISES DES ORGANISMES DE FORMATION

Vous êtes 20000 salarié-e-s à travailler dans les 6500 TPE de la branche « Organismes de formation » (OF). Ces 6500 TPE emploient de 1 à 3 personnes. Influencés par le lobbying des employeurs de votre branche en faveur de la marchandisation de la formation, les gouvernements néolibéraux et les syndicats réformistes ont mené deux grandes transformations institutionnelles :

– La régionalisation des fonds publics de la formation avec l'instauration de marchés publics sur appels d'offre.

– La création du compte personnel de formation qui force les salarié-e-s à prendre en charge leur « employabilité » et qui allège les obligations des employeurs.

Avec comme conséquences, une concurrence exacerbée, des prix de vente en baisse, les durées des formations qui chutent et la chaîne commercialisation-recherche de stagiaires-formation-facturation-paiement qui s'est complexifiée. De plus, les métiers ont été malmenés : notamment, le/la formateur-trice auparavant professionnel-le d'un métier et pédagogue est devenu-e de plus en plus un-e accompagnateur-trice de parcours, touche-à-tout.

Pour Solidaires, les entreprises de la branche se sont servies des salarié-e-s comme d'amortisseurs de crises et la branche souffre de plusieurs régressions.

1. Les salaires minima conventionnels

Ils sont bas dans la branche. Les salarié-e-s y sont classé-e-s comme technicien-ne-s (69 % des effectifs) et surtout dans les TPE. Le salaire moyen net mensuel y est de 2 140 € (2 280 pour l'ensemble des branches), l'écart est encore plus fort pour les professions intermédiaires : 1 910 € (2 290 €). Les augmentations annuelles des minima conventionnels s'élèvent seulement à 330 € en 2019 pour toutes les catégories. Rien n'a été prévu pour les plus faibles salaires. La 1^{ère} catégorie, les employé-e-s spécialisé-e-s, sont payé-e-s au SMIC et la grille est très inégalitaire.

Solidaires revendique une forte augmentation des salaires minima conventionnels des 1^{ères} catégories de la grille et une augmentation simultanée des salaires réels.

SUD FPA est présent dans de nombreuses entreprises de la branche OF, des très grandes comme l'AFPA, l'AFstral, CNAM, ainsi que des petites, dans de nombreuses régions.

**Du 22 mars
au 6 avril 2021
Votez et faites voter
SUD FPA – Solidaires**

2. Une nouvelle classification conventionnelle

Créée en 2017, elle s'applique à l'ensemble des entreprises, y compris les TPE, depuis le 1^{er} janvier 2020.

Les qualifications sont délaissées au profit de critères classants.

Les critères (autonomie, management, relationnel, impact, ampleur des connaissances, complexité et savoir-faire professionnels) suravantagent les emplois d'encadrement.

Ni l'ancienneté, ni les qualifications ne sont prises en compte.

Le positionnement de chaque salarié-e, censé être objectif, est laissé à l'appréciation de l'employeur. Il est à craindre que l'autonomie et la polyvalence des salarié-e-s des TPE ne soient pas valorisées par leurs employeurs.

Solidaires demande :

– *La refonte de la classification avec l'objectif de définir les marges de manœuvre des employeurs.*

– *L'information des salarié-e-s et l'application stricte dans toutes les entreprises.*

3. L'égalité professionnelle

Près des 2/3 des salarié-e-s de la branche OF sont des femmes et pourtant... la branche OF dispose seulement depuis avril 2020 de son premier accord sur l'égalité professionnelle, mais il ne comporte que des déclarations et très peu d'avancées réelles. Les hommes sont encore payés en moyenne plus de 20 % que les femmes.

Solidaires revendique l'égalité effective de salaires et de promotion entre les hommes et les femmes.

4. La précarité

Les CDI ne représentent que 68 % des emplois de la branche (CDD 17,5 %, autres contrats 14,5 %). Le temps partiel concerne la moitié des salarié-e-s. L'usage des CDII est également fort répandu. Les conditions de travail des statuts « Temps partiel et CDII » ne sont pas harmonisées.

Solidaires réclame le contrôle du recours aux contrats précaires, un temps partiel choisi et l'égalité de traitement de tous les précaires.

Syndicat SUD-FPA – Solidaires
Tour CITYSCOPE – 14^e étage
3 rue Franklin – 93108 Montreuil cedex
06 75 79 65 58
sudfpa.national@gmail.com



SALARIÉ-E D'UN PARTICULIER ?

VOUS AVEZ DES DROITS !

Vous êtes plus d'un million à travers tout le pays. Vous êtes une force, rejoignez le syndicat pour vous faire entendre et vous faire respecter !



SALARIÉ·E·S DU PARTICULIER EMPLOYEUR, NOUS AVONS DES DROITS!

Nous, salarié·e·s du particulier employeur, nous nettoions, repassons, rangeons, etc. Nous pouvons aussi jardiner ou bien bricoler. Pour l'essentiel, nous cuisinons, langeons, endormons, promenons, etc. Tout ce que nos employeurs ne veulent plus, ne savent pas ou ne peuvent plus faire : nous l'accomplissons.

Le syndicat, notre outil pour connaître et défendre nos droits

Tous ces gestes du quotidien, nous les assumons dans des conditions souvent difficiles, parfois en jonglant entre plusieurs contrats, en étant confronté·e·s au meilleur comme au pire de la nature humaine et à l'intimité des personnes pour lesquelles nous travaillons.

Nous avons donc instamment besoin que nos professions soient considérées comme un métier à part entière et nos droits respectés. C'est pour cela que le syndicat existe, parce qu'il est plus facile d'y parvenir ensemble, collectivement, plutôt qu'en tête-à-tête avec notre employeur. Le syndicat nous fait connaître nos droits, il peut aussi nous aider à les faire respecter.

Et aussi contribuer à les améliorer!

Nous ne voulons plus de l'application d'un code du travail au rabais au motif que nos employeurs sont des personnes et non des entreprises et qu'ils ne connaissent pas ce dernier. Que ce soit en termes de limitation du temps de travail, de conditions de travail, de bonne santé au travail, de rémunération satisfaisante... le code du travail doit être le même pour tout le monde!

Ainsi, nous voulons avoir le droit d'être épaulé·e·s dans les moments les plus difficiles : lors de la rupture de notre contrat de travail par exemple, l'assistance par un·e conseiller·e du/ de la salarié·e est proscrite compte tenu du caractère privé du domicile de notre employeur. L'Union syndicale Solidaires revendique que l'entretien préalable au licenciement se tienne en présence d'un·e conseiller·e et, à défaut, à la mairie dont relève l'habitation de la personne qui nous emploie. Solidaires revendique par ailleurs qu'entre deux emplois, les salarié·e·s voient leur salaire maintenu, qu'ils et elles bénéficient d'une obligation de reclassement sans limite de temps dans un emploi équivalent et sans perte de rémunération, autant de droits dont le financement doit être assuré par un fonds patronal.

Nous nous occupons des enfants des autres, parfois plus que des nôtres ; nous nous occupons des parents des autres, parfois plus que de nos propres parents ; nous nous occupons des logements des autres, parfois plus que de nos propres logements. Nous sommes plus d'un million à travers tout le pays à fournir un travail ô combien essentiel ; ensemble, nous sommes une force, rejoignons le syndicat pour nous faire entendre et respecter !

**Du 22 mars
au 6 avril 2021
Votez et faites voter
SUD Commerce
– Solidaires**

SUD Commerces & Services
31 rue de la Grange aux Belles
75010 Paris – 07 64 62 92 23
fdsudcommerce@yahoo.fr
solidaires.org/Federation-SUD-Commerces-et-Services
facebook.com/Federation.SUD.commerces.et.services
twitter.com/fdSUDcommerces

Sud

SALARIÉE-E D'UN PRESTATAIRE DE SERVICES ?

VOUS AVEZ DES DROITS !

**Vous travaillez dans
une entreprise de moins
de 11 personnes et dans
les métiers de la convention
collective « Prestataires de
services du secteur tertiaire » :**

- Renseignement économique
- Recouvrement de créances
- Animation commerciale
- Domiciliation entreprise
- Accueil évènementiel
- Accueil téléphonique
- Accueil en entreprise
- Optimisation linéaire
- Centres d'appels
- Enquête civile
- Traduction



Union
syndicale
Solidaires

POUR NOS DROITS, S'UNIR, LUTTER, GAGNER !

EMPLOIS, RÉMUNÉRATIONS, CONDITIONS, DE TRAVAIL : UNE AUTRE CONVENTION COLLECTIVE EST POSSIBLE!

Chère-s collègues,

Du 22 mars au 6 avril 2021, l'ensemble des salarié-e-s des entreprises de **moins de 11 salarié-e-s** voteront pour les élections dans les très petites entreprises. Ce vote permettra notamment de déterminer la représentativité syndicale pour les négociations de la convention collective ou pour la désignation des conseillers prud'homaux.

Pour SUD-Solidaires, cette élection doit être avant tout un référendum où chaque salarié-e pourra se prononcer sur le bilan de la politique sociale de sa direction, mais aussi de la convention collective (salaire, formation professionnelle, mutuelle prévoyance...).

Il est donc important de déterminer clairement le syndicalisme que vous voulez : soit au service des salarié-e-s; soit au service des patrons.

Nous, nous avons choisi... C'est le camp des salarié-e-s!

Produire coûte que coûte des bénéfices est devenu une obsession pour nos patrons. Ici ou là, on nous lâche quelques miettes, histoire de limiter la grogne et conforter l'image d'un dialogue social serein. En réalité, nous sommes les dindons de la farce, puisque nous n'obtenons même pas ce qui semblerait le minimum : l'application systématique du droit et de quoi vivre (et non survivre).

Il est temps de changer tout cela!

Pour cela, il faut un syndicat combatif et tenace, qui n'ait pas peur de mettre le patronat au pied du mur et d'exiger de nouveaux droits ainsi qu'une autre répartition des richesses! Oui, il faut un syndicat capable de défendre et organiser n'importe quel-le-s salarié-e-s face à sa direction, capable de saisir les autorités judiciaires ou administratives, en clair capables de faire respecter nos droits et de dire STOP! Cela est d'autant plus important, que la crise sanitaire a fragilisé un certain nombre d'entreprises de la branche.

Ensemble, organisons-nous! Alors oui, il est temps de changer les choses et que l'on arrête de nous prendre pour des pigeons. Nous devons arrêter de subir, arrêter de penser que tout cela est inéluctable, arrêter de se dire que

nos renoncements à nos acquis sociaux permettront de sauver nos emplois... **Il est temps de nous mobiliser, mais cette décision commence par votre vote!** Mais pas que... C'est bien toutes et tous ensemble que nous pouvons changer les choses et ce, malgré notre isolement... En nous organisant toutes et tous ensemble à SUD-Solidaires, chaque voix de salarié-e y compris de la plus petite des entreprises sera entendue, reconnue et respectée. Il est temps pour nous que le chacun pour soi devienne le chacun pour nous. Si nous voulons construire nos droits, c'est maintenant!

Ensemble, exigeons une autre convention collective! Pour SUD-Solidaires, il est temps de briser ces années de stagnation sociale! Pour cela votre bulletin de vote doit appuyer un autre syndicalisme 100 % au service des salarié-e-s.

VOTEZ SUD-Solidaires!

Vous pouvez suivre l'actualité de la convention collective et de vos droits ainsi que nos revendications via notre bulletin trimestriel de branche «Prest'action» disponible sur notre site internet et les réseaux sociaux.

Une partie de nos revendications :

- **100 euros net d'augmentation par mois immédiatement;**
- **Un 13^e mois pour toutes et tous;**
- **Des horaires et des séquences de travail respectant la vie privée et la santé psychique de toutes et tous;**
- **Une classification prenant en compte notre ancienneté et nos tâches réelles;**
- **Une meilleure prise en charge des frais santé et prévoyance;**
- **Obtenir zéro jour de carence maladie, comme cela est déjà le cas pour les Cadres;**
- **L'augmentation des droits et des moyens sociaux (garde d'enfants, congés maternité / paternité, logement, transports...);**
- **Un accord télétravail de branche permettant à chacun-e de garantir ses droits et des conditions de travail décentes.**

**Du 22 mars
au 6 avril 2021
Votez et faites voter
SUD – Solidaires
Et rejoignez-nous !**

SUD-Solidaires P2ST
25-27 rue des Envierges 75020 Paris
06 61 70 49 49 sudptt@sudptt.fr
<http://www.sudptt.org/prestataires/>
 [@sudsolidairesprestataires](https://www.facebook.com/sudsolidairesprestataires)

SALARIÉE-E DE L'HÔTELLERIE RESTAURATION ? VOUS AVEZ DES DROITS !

**Faisons respecter
votre contrat
de travail, améliorons
vos conditions
de travail, luttons
contre toutes
les discriminations !
Ensemble nous
pouvons agir !**



ENSEMBLE NOUS POUVONS AGIR!

Cher(e)s collègues,

Bientôt aura lieu **la grande élection syndicale**, pour les plus de 1 million de salarié-e-s qui travaillent dans les restaurants, bars, brasseries, hôtellerie, hôtellerie de plein air.

Le syndicat est votre interlocuteur pour connaître et défendre vos droits.

Des salarié-e-s ont choisi de s'engager avec **SUD Hôtellerie Restauration** pour défendre vos intérêts :

- **Faire respecter votre contrat de travail**
- **Améliorer vos conditions de travail**
- **Lutter contre toutes les discriminations**
- **La reconnaissance du salarié par le salaire**
- **Négocier un pouvoir d'achat plus fort** (se pose la question de la négociation des salaires dans la branche ces dernières années ?). Le constat de SUD : la négociation des salaires pour le secteur de la restauration n'a donné aucune perspective significative.

En votant SUD Hôtellerie Restauration :

- 1. Devenez acteur de votre vie professionnelle.**
- 2. C'est voter pour l'efficacité, la fiabilité, pour une nouvelle dynamique au service de l'intérêt général.**
- 3. Nous pourrions agir, si vous nous accordez votre confiance.**

**NE RESTEZ PAS SANS VOIX, NE RESTEZ PAS SANS DROIT.
POUR LE CHANGEMENT, C'EST VOUS QUI DÉCIDEZ!
SUD, UN ENGAGEMENT SINCÈRE POUR L'AVENIR.**

**Du 22 mars
au 6 avril 2021
Votez et faites voter
SUD Hôtellerie Restauration
– Solidaires**

SUD HR – Bourse du Travail
Annexe Eugène Varlin
85 rue Charlot – 75003 Paris
01 44 85 37 86
sud.hr@orange.fr

SALARIÉ-E DANS LE TRANSPORT ROUTIER ?

VOUS AVEZ DES DROITS !

**Ne laissons plus nos employeurs décider
pour nous ! Nous ne les laisserons plus
nous manipuler, s'approprier et se partager
les richesses qui nous sont dûes !**



ÉLECTIONS DANS LES TRÈS PETITES ENTREPRISES DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES

Voter pour le respect de nos droits

L'absence des CSE et des institutions représentatives du personnel, l'isolement ou encore la proximité avec l'employeur ne doivent pas faire de notre métier de conducteur routier une corvée et être ainsi un frein à l'exercice et au respect de nos droits.

La pandémie de ces derniers mois a permis de faire prendre conscience de l'importance et de l'utilité des métiers du transport routier, nous avons su fournir l'effort de « guerre ».

Solidaires et le secteur de la route

Pour Solidaires et ses branches du secteur (Union Solidaires Transports et le syndicat national SUD-Solidaires Route) nombre de revendications sont et demeurent des attentes majeures de la profession.

Avec l'Union syndicale Solidaires, c'est faire le pari de réussir là où d'autres ont échoué, là où d'autres se sont endormis sur leurs certitudes. Notre métier, notre rémunération, notre reconnaissance professionnelle, sa pénibilité, et ses spécificités seront au cœur du dialogue social à venir.

Nos attentes

- **L'évolution des rémunérations au regard de la professionnalisation du métier (contrats, salaires).**
- **La mise en place d'un 13^e mois.**
- **L'amélioration des conditions de travail et des conditions d'accueil en entreprise extérieure et sur la route.**
- **La reconnaissance de la pénibilité de notre travail.**
- **La pérennisation du Congé de Fin d'Activité (avantage en sursis).**
- **L'abandon des 5 jours de carence pour arrêt maladie.**
- **La mise en place automatique des accords nationaux sans notion d'appartenance à une organisation patronale.**

Voter Solidaires, c'est la certitude d'être défendu-e !

Grâce à nos votes lors des élections nationales de mars 2021, nous permettrons à l'Union syndicale Solidaires de nous représenter et de défendre nos intérêts dans les Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles (CPR).

En votant Solidaires, nous ne laisserons plus nos employeurs décider pour nous, nous imposer ce que nous ne désirons pas ! Nous ne les laisserons plus nous manipuler, s'approprier et se partager les « richesses » qui nous sont dûes !

Voter Solidaires, c'est vivre autrement le syndicalisme, c'est devenir acteur de notre réussite, c'est construire un avenir pour le Transport routier français et ses salarié-e-s.

**Du 22 mars
au 6 avril 2021
Votez et faites voter
UST – Solidaires**

**Union Solidaires Transports
17 boulevard de la Libération
93200 Saint-Denis
01 42 43 35 75
ust.solidaires@orange.fr**